

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze, le 6 juillet à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Michel BARBÉ, Patrice LAURENT.

OBJET: OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE

Par délibération du 23 juin 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 30 juin, le Conseil, unanime, a décidé d'accorder des indemnités aux étudiants effectuant un stage au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez, indemnités limitées à 750 € par mois.

Les intéressés doivent remplir les deux conditions suivantes :

- être détenteurs d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 2,
- accomplir un stage d'une durée minimale de deux mois.

Ces indemnités, qui ne peuvent constituer un droit ouvert à chaque étudiant admis en stage, sont accordées en contrepartie du degré d'intérêt et d'utilité des prestations fournies par le stagiaire dans le cadre de son rapport ou mémoire de stage.

Sans remettre en cause l'évaluation de fin de stage, il est désormais versé une avance de 350 € mensuel à chaque stagiaire qui vient en soustraction de la gratification finale.

Le bureau a reçu délégation pour appliquer au cas par cas cette décision.

Au vu du dossier qui lui est soumis et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité de ses membres, **décide d'allouer** :

- une indemnité de 3 410 € à Mme Pauline BAYLAC, étudiante en Master 2 APTER
 « Aménagement et Projet de Territoire » pour un stage intitulé « Réalisation du plan
 d'évacuation dans le cadre de la candidature du Pays, au programme LEADER »
 effectué au sein du service politique contractuelle, pendant cinq mois, étant précisé
 qu'une somme de 1 750 € lui a déjà été versée,
- une indemnité de 2 898,50 € à Mme Emma LARRIEU, étudiante en Master 2 Villes Territoires « Habitat et Politiques d'aménagement » pour un stage intitulé « Etude sur la requalification de l'habitat ancien pour la reconquête des centres-bourgs » effectué au sein du service habitat, pendant quatre mois et une semaine, étant précisé qu'une somme de 1 400 € lui a déjà été versée,

Pour extrait certifié conforme, de la communauté de communes,

SIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2015